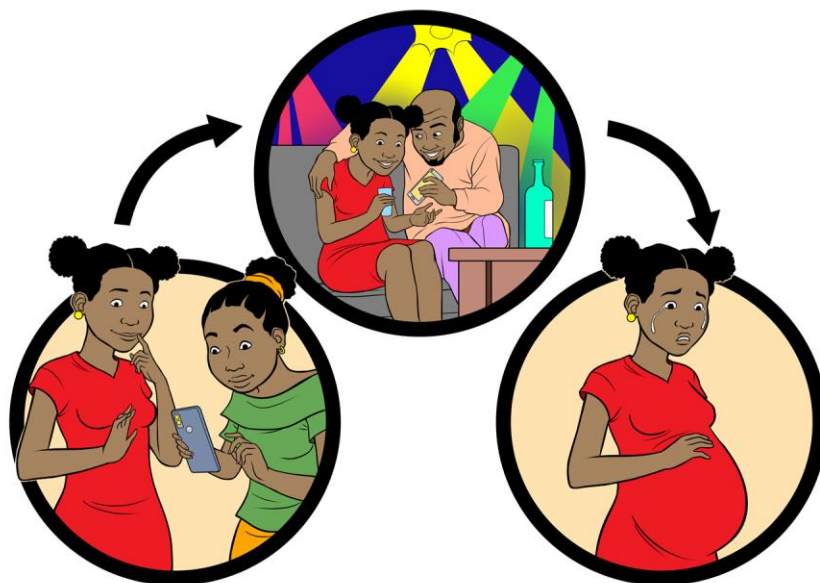




WILDAF Newsletter

« AGIR POUR LES DROITS DE LA FEMME ET DE LA FILLE EN AFRIQUE »

N°91 Juillet 2022



AUSSI DISPONIBLE SUR NOTRE SITE WEB :

WWW.WILDAF-AO.ORG

VOUS ETES MEMBRE DU RESEAU WILDAF-AFRIQUE DE L'OUEST ET DESIREZ FAIRE CONNAITRE VOTRE ASSOCIATION, VOS ACTIVITES, VOS REALISATIONS ? OU TOUT SIMPLEMENT SOUHAITEZ-VOUS PARTAGER UNE INFORMATION ?

FAITES-NOUS PARVENIR VOTRE TEXTE (COURT OU LONG, PEU IMPORTE ; C'EST LE CONTENU QUI COMPTE !) PAR COURRIEL. **LA DATE LIMITE DE DEPOT DES TEXTES POUR LA PROCHAINE PARUTION EST LE :**

1^{ER} Octobre 2022

QUI LIT NOTRE NEWSLETTER ?

LE WILDAF -AFRIQUE DE L'OUEST NEWSLETTER EST DESTINE AUX MEMBRES DU WILDAF- AO DES QUINZE PAYS DU RESEAU, A NOS PARTENAIRES EN AFRIQUE, EN EUROPE ET EN AMERIQUE.

POUR TOUTE INFORMATION N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER :

07 B.P. 7755 LOMÉ - TOGO

TÉL: (228) 22 61-26-79

CEL: (228) 92 47 90 00

EMAIL :

wildaf@cafe.tg

wildaf@wildaf-ao.org

WILDAF-AO: Un réseau de plus de 500 organisations membres dans 15 pays d'Afrique de l'Ouest. Benin, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Liberia, Mali, Niger, Nigeria Sénégal, Togo (réseaux nationaux), Sierra Leone, Mauritanie, Gambie, Cap vert (Points focaux)

WILDAF-AO

Women in Law and Development in Africa

Bulletin Trimestriel

SOMMAIRE

Editorial	3
Grossesses chez les adolescents, un fléau qui ne doit pas nous laisser indifférent.....	4
Expérience du WiLDAF-AO à travers le projet : « <i>Prévenir les violences sexistes et violations des droits sexuels et reproductifs des adolescentes pour réduire les grossesses précoces au Togo</i> ».....	6
Tous comptables des engagements relatifs à l'égalité des sexes.....	11
GiMAC : WiLDAF et ses partenaires plaident pour une équité des genres dans le secteur extractif.....	12
Renforcement de la lutte contre les VGB dans les communes d'Abomey-Calavi et de Houéyogbé : 30 relais communautaires outillés à la détection, l'alerte précoce et l'accompagnement des victimes de VBG par le Réseau WiLDAF-Bénin.....	15
Guéries de la fistule obstétricale et du prolapsus génital : vingt femmes bénéficient de kits commerciaux de WiLDAF-TOGO pour leur insertion.....	15
Il faudra encore des siècles pour parvenir à l'égalité des sexes, prévient l'ONU dans un nouveau rapport.....	16

WILDAF AFRIQUE DE L'OUEST

Newsletter

Ont participé à la rédaction de ce numéro :

Kafui ADJAMAGBO-JOHNSON (Coordinatrice)
Nicole DAGAWA (Assistante Communication)

Toute reproduction, à but non commercial, des informations rédigées par WILDAF- Afrique de l'Ouest est autorisée, à condition que WILDAF-Afrique de l'Ouest soit mentionnée comme source pour toutes contributions dont il est auteur.

Pour tous renseignements, contactez WILDAF-AO :

Tel: (228) 22 61-26-79

Cel: (228) 92 47 90 00

Email :

wildaf_ao@yahoo.com

wildaf@wildaf-ao.org

Publiée avec l'appui financier des partenaires de WiLDAF-AO

Cette présente parution de la WiLDAF-Newsletter vous propose un sujet qui mérite une attention particulière. Il s'agit de la problématique de grossesses chez les adolescentes.

Dans le monde, **1 fille sur 5** donne naissance à son premier enfant **avant 18 ans** selon les estimations de l'OMS. Au moins 10 millions de jeunes filles **âgées de 15 à 19 ans** sont confrontées à des grossesses non désirées chaque année dans les pays en développement. L'ampleur des grossesses chez les adolescentes en particulier et des grossesses non désirées en général a amené l'UNFPA à consacrer le rapport 2022 sur L'Etat de la Population Mondiale (EPM) à la problématique des grossesses non intentionnelles.

Le rapport 2022 intitulé *"Comprendre l'imperceptible : agir pour mettre fin à la problématique négligée des grossesses non intentionnelles"*, souligne l'urgence de prendre les mesures nécessaires pour prévenir les grossesses non désirées. Selon le rapport, à l'échelle mondiale, on estime que chaque année, la moitié des grossesses, soit 121 millions, ne serait pas le fruit d'un choix délibéré. 60% de ces grossesses non désirées se terminent par des avortements dont environ 45% se déroulent dans des conditions non propices, augmentant le risque de décès maternel. 5 à 13% des décès maternels surviennent suite à un avortement et ceci a un impact majeur sur la capacité des pays à atteindre les Objectifs de Développement Durable.

Les chiffres ci-dessus indiquent l'ampleur du phénomène, les dangers liés à celui-ci et l'obligation que le monde a de lui accorder une attention particulière.

Le phénomène des grossesses chez les adolescentes, tire son origine dans le système patriarcal qui est à la base des inégalités entre les hommes et les femmes dans nos sociétés. En Afrique comme partout ailleurs, les filles font face à des inégalités de genre. Ces inégalités conduisent souvent à divers abus parmi lesquels les violences sexuelles et sexistes, un fléau d'actualité mondiale et auquel sont exposées de plus en plus d'adolescentes et de jeunes femmes.

Ces violences sexuelles et sexistes sévissent à différents niveaux : la famille, les écoles, les lieux d'apprentissages, sur les réseaux ([tourisme sexuel impliquant des enfants](#), les [abus sexuels diffusés en direct sur Internet](#))...

L'exposition des adolescentes aux violences sexuelles conduit souvent à la problématique des grossesses non désirées, deux fléaux liés entre eux et dont les conséquences, aggravées par l'accès limité aux services de santé, sont préjudiciables au bien-être et à l'épanouissement des filles.

Certes des solutions sont mises en œuvre pour lutter contre les grossesses chez les adolescentes, mais celles-ci se révèlent des solutions partielles, qui ne parviennent pas à résoudre à long terme la question.

Est-ce parce que les solutions proposées ne prennent pas bien en compte tous les facteurs explicatifs associés au phénomène ?

Quoi qu'il en soit, lorsque les adolescentes sont contraintes à des relations sexuelles non désirées, les impacts sur les victimes sont désastreux et limitent leurs possibilités de contribuer au développement de leurs communautés. Il est donc urgent de comprendre le phénomène afin de trouver des solutions durables et des ressources importantes en termes d'appui.

A cet effet, vous trouverez dans ce présent numéro, un article sur la question y compris le combat mené par le WiLDAF-AO pour prévenir le phénomène dans des communautés.

La rubrique « Nouvelles du réseau » vous relate les activités du réseau WiLDAF sur différentes thématiques de travail. Ce sont en autres, les inégalités de genre dans le secteur extractif dans la sous-région ouest africaine, les violences basées sur le genre, les fistules obstétricales.

Quant à la rubrique « Nouvelles du Monde » elle vous propose, un article intitulé : « Il faudra encore des siècles pour parvenir à l'égalité des sexes, prévient l'ONU dans un nouveau rapport » qui résume un rapport de l'ONU sur l'égalité des sexes.

Bonne lecture

Grossesses chez les adolescentes, un fléau qui ne doit pas nous laisser Indifférent



Identifiée comme un des 12 domaines critiques par la Déclaration et le Programme d'Action de Beijing, la jeune fille dans nos sociétés, est confrontée à des défis multiples parmi lesquels les grossesses précoces, une problématique de développement et d'actualité mondiale dont l'ampleur nécessite une prise de conscience en vue de solutions et de changement de comportement.

Un phénomène de grande ampleur

Selon les estimations de l'OMS, 21 millions de jeunes filles âgées de 15 à 19 ans tombent enceintes chaque année dans les régions en développement et environ 12 millions d'entre elles mettent au monde des enfants. Au moins 777 000 jeunes filles âgées de moins de 15 ans mettent au monde des enfants dans ces pays. Sur les 5,6 millions d'avortements qui sont pratiqués chaque année chez les jeunes filles âgées de 15 à 19 ans, 3,9 millions sont non sécurisés, ce qui contribue à la mortalité et morbidité maternelles et entraîne des problèmes de santé durables.

Bien que la question des grossesses chez les adolescentes constitue un problème mondial qui se rencontre aussi bien dans les pays à revenu élevé que dans ceux à revenu faible ou intermédiaire, la majorité des données statistiques indique que le phénomène est plus susceptible de se produire plus dans les régions à revenu faible ou intermédiaire comme en Afrique. D'après les Nations Unies, le continent africain a le [taux de grossesse des adolescentes le plus élevé](https://www.hrw.org/fr/news/2019/06/16/afrique-des-adolescentes-enceintes-et-des-jeunes-meres-privees-deducation) au monde. L'Afrique l'Ouest et du Centre totalise le plus grand pourcentage (6%) des naissances déclarées avant l'âge de 15 ans. (<https://www.hrw.org/fr/news/2019/06/16/afrique-des-adolescentes-enceintes-et-des-jeunes-meres-privees-deducation>).

Le phénomène prend racine dans l'inégalité entre les hommes et les femmes, l'abus de pouvoir et les normes traditionnelles néfastes. Dans nos sociétés, la petite fille est victime de discrimination dès les premiers stades de sa vie, pendant son enfance et jusqu'à l'âge adulte. Son statut social peu élevé se traduit par un déni de ses besoins et de ses droits fondamentaux et par des attitudes et des pratiques nocives,

comme la préférence donnée aux garçons, des mariages d'enfants, la mutilation génitale féminine, des abus domestiques, l'inceste, une nourriture moins abondante et un accès limité à l'éducation et les violences sexuelles qu'elle vit au quotidien. Et pourtant, elle a des droits protégés par de nombreux textes juridiques, des politiques et programmes aux plans international, régional et national.



Un cadre juridique pourtant favorable à l'enfant

Reconnaissant que dans beaucoup de pays développés et en développement, le statut des filles est bien pire que celui des garçons, la quatrième Conférence Mondiale sur les femmes, tenue à Beijing en 1995, a identifié la persistance de comportements discriminatoires à l'égard des petites filles et la violation de leurs droits fondamentaux comme un des 12 domaines critiques requérant des gouvernements et de la communauté internationale des mesures prioritaires.

Aussi, au plan international, la **Déclaration** et le **Programme d'Action de Beijing** reconnaît à chaque femme et chaque fille le droit à l'éducation, le droit de participer à la prise de décision et le droit de recevoir un salaire égal... Outre le **Programme d'Action de Beijing**, de nombreux instruments juridiques consacrent le principe de la protection et de la promotion des droits de l'enfant y compris la fille. La **Convention relative aux droits de l'enfant** protège les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels de l'enfant. Les articles les plus pertinents en relation avec la violence contre les fillettes sont la protection contre toutes formes de discrimination (art. 2), le droit inhérent à la vie et au meilleur développement possible (art. 16), l'interdiction de la violence, de l'exploitation et des abus sexuels dans la famille (art. 19), la protection contre l'exploitation économique (art. 32) ainsi que contre toute forme d'exploitation et de violence sexuelle (art. 34) et contre l'enlèvement, la vente ou la traite d'enfants (art. 35).

Au plan régional, le **Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits de la femme en Afrique**, interdit toutes discriminations à l'égard des femmes

Grossesses chez les adolescentes, un fléau qui ne doit pas nous laisser Indifférent

ainsi que toutes les formes de pratiques néfastes qui affectent négativement les droits humains des femmes, la **Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant** (CADBE) reconnaît à l'enfant des droits. Il en est de même pour la **Charte Africaine de la Jeunesse de 2006**, dans lequel les Etats se sont engagés à élaborer des programmes d'action qui viennent en appui physique et psychologique aux filles et aux jeunes femmes qui ont été victimes de violence et d'abus pour leur permettre de réintégrer pleinement la vie sociale et économique (art. 23) ...

Au niveau national, il existe les codes de la famille adoptés par les Etats ainsi que d'autres textes, politiques et programmes mis en place pour protéger les enfants.

Bien que protégée par une pléthore d'instruments juridiques, la fille est au quotidien, confrontée à de nombreuses discriminations sexospécifiques parmi lesquelles les violences et abus sexuels, un problème persistant qui a souvent un lien avec les grossesses chez les adolescentes.

Des facteurs multiples

Selon les études, plusieurs facteurs contribuent aux grossesses et aux naissances chez les adolescentes. Ce sont généralement la **pauvreté** ; **les mariages d'enfants** (Neuf (9) **grossesses précoces sur 10 ont lieu dans le cadre d'un mariage** ou d'un concubinage), **les tabous liés à la culture** (Dans certains pays en développement, parler de sexe est tabou. Les filles qui tombent enceinte suite à un rapport sexuel ou à un abus sexuel ont honte d'en parler et ne font donc rien pour les stopper) ; **la loi** (dans la majeure partie des pays en développement, l'avortement et parfois même la contraception sont considérés comme un crime et sont répressibles), les **violences et abus sexuels** (sur le chemin de l'école, dans les écoles, lors de situation d'urgence, conflit, au sein même de la famille... les filles sont vulnérables et victimes de violences et abus sexuels non protégés) et **l'accès très limité à la contraception**. Ces facteurs contribuent souvent aux grossesses chez les adolescentes qui à leur tour, ont des conséquences graves et conduisent à un déficit significatif de jouissance des droits humains, sanitaires, sexuels et reproductifs par les filles.

Des conséquences désastreuses sur la vie de la fille

Lorsqu'une adolescente est contrainte à des relations sexuelles, elles risquent des grossesses non désirées qui entraînent des conséquences graves notamment l'abandon scolaire. Les filles enceintes ne retournent jamais ou rarement à l'école après avoir eu un enfant. C'est l'un des facteurs reconnus d'abandon et d'échec scolaire et de rupture de la formation professionnelle ou l'apprentissage.

Concomitamment à l'abandon scolaire, les grossesses précoces ont des conséquences catastrophiques pour la mère ; notamment les problèmes de santé sexuelle et de la reproduction, tels que

les avortements provoqués, à risque, les fistules obstétricales et les IST/VIH/sida, et des accouchements dangereux conduisant parfois des décès maternels évitables. Selon les données de L'OMS, les complications de la grossesse et de l'accouchement constituent la deuxième cause de décès pour les filles de 15 à 19 ans dans le monde. Chaque année, 70 000 adolescentes meurent à cause d'une grossesse précoce et 90 % des causes liées à ces décès pourraient être évités. Ces décès sont généralement causés par le manque de centres de santé pour suivre ces grossesses à risque, ou d'argent pour y accéder. Les grossesses des adolescentes maintiennent également les filles dans leur statut inférieur à l'homme et ne leur permettent pas de sortir de la pauvreté. Elles sont une cause d'exclusion sociale et de discrimination, surtout suite à une grossesse hors mariage ; de déni de l'enfance et de l'adolescence aux filles. Il s'agit donc d'une situation injuste pour la fille et d'un énorme potentiel perdu pour le développement des communautés et des pays.

Le combat du WILDAF-AO contre les grossesses précoces, les violences sexuelles et la santé et droits sexuels reproductifs



L'ampleur du phénomène et la gravité des conséquences engendrées par celui-ci, a amené le WILDAF et ses partenaires à se pencher sur la question par le biais du projet recherche action « **Prévenir les violences sexistes et violations des droits sexuels et reproductifs des adolescentes pour réduire les grossesses précoces au Togo** », réalisé au Togo avec le soutien financier CRDI.

Le projet aborde la question des grossesses chez les adolescentes dans leurs liens avec les violences sexuelles et sexistes en ce sens qu'il traite la question des violences sexuelles et sexistes dans leurs liens corrélatifs avec la survenue des grossesses des adolescentes y compris la violation de leurs droits en matière de Santé Sexuelle et Reproductives (DSSR).

Expérience du WILDAF-AO à travers le projet : « **Prévenir les violences sexistes et violations des droits sexuels et reproductifs des adolescentes pour réduire les grossesses précoces au Togo** »



Démarré en 2019, le projet « **Prévenir les violences sexistes et violations des droits sexuels et reproductifs des adolescentes pour réduire les grossesses précoces au Togo** » fait le point sur les facteurs explicatifs des grossesses précoces y compris ses conséquences sur la vie des jeunes filles et propose des actions pour prévenir le phénomène au Togo.

A l'instar de la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest, le Togo affiche des taux de grossesses précoces très élevés surtout dans les écoles et les lieux d'apprentissage, des espaces privilégiés de discrimination et de violence sexuelles auprès des filles.

Au Togo, les statistiques sur les violences sexuelles révèlent qu'environ 47% d'enfants en sont victimes et le pays enregistre environ 5000 cas de grossesses par an en milieu scolaire. Selon les statistiques officielles, sur la période 2018-2021, le nombre de grossesses recensé en milieu scolaire sur l'ensemble du territoire national est de **quatre mille huit cent quarante et un (4841)** dont **mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (1499)** pour l'année scolaire 2018-2019, **mille cinq cent quatre-vingt-quinze (1595)** pour 2019-2020 et **mille sept cent quarante-sept (1747)** pour **2020-2021**. L'ampleur du phénomène constitue pour les pouvoirs publics un grand défi pour le respect de leurs engagements nationaux et internationaux, en particulier pour la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durables qui voudraient que « personne ne soit laissée pour compte » et dans lequel l'égalité des sexes figure à part entière dans chacun des Objectifs de développement.

Certes des solutions sont proposées et mises en œuvre en particulier pour prendre en charge et prévenir les grossesses des adolescentes. Toutefois les solutions ont montré leurs limites car elles sont développées de façon sectorielle et ne placent pas suffisamment l'adolescent(es) au cœur du dispositif de recherche de solutions.

En outre, ces solutions n'intègrent pas adéquatement les interactions entre les grossesses précoces et les violences basées sur le genre qui découlent des inégalités de genre, économiques, sociales et culturelles ancrées dans les sociétés.

La non prise en compte de ces interactions, limite par conséquent l'efficacité des solutions apportées.

Grossesses précoces et violences sexuelles, deux fléaux liés entre eux

Pour mieux comprendre ce qui se cache derrière le phénomène des grossesses précoces, WILDAF-AO et ses partenaires, ont initié et mis en œuvre le projet recherche-action susmentionné dans les préfectures de l'Ogou et du Kloto (Togo) plus précisément dans les localités de Akparé et Yorokpodji, Lavié et Tove, pour tester une autre approche de solution. Ledit projet vise à proposer un modèle intégré de réponses aux grossesses des adolescentes qui tient compte des violences basées sur le genre pour améliorer la santé et les droits sexuels et reproductifs des adolescentes au Togo.

L'étude de base qui a démarré le projet, a répondu aux questions de recherche suivantes : **Quels sont les facteurs explicatifs des grossesses des adolescentes ? Quelles sont les conséquences des VBG sur la SDR des adolescentes ? Comment et dans quelles mesures les réponses des différents acteurs dans la prévention et la lutte contre les grossesses précoces des adolescentes intègrent-elles les violences basées sur le genre qui leur sont associées pour améliorer la jouissance de leurs droits sexuels et reproductifs ? Quel modèle d'actions intégrées est susceptible d'améliorer la jouissance par les adolescents de leurs SDR et mieux les protéger contre ?**

Ces questionnements ont abouti à des constats dont l'analyse a conduit aux facteurs explicatifs des grossesses des adolescentes dans les zones couvertes par le projet.

Constats de l'étude

Trois constats principaux ressortent de l'étude de base. Le premier est lié aux **connaissances** et aux **perceptions des populations de l'adolescence**, de la **grossesse d'adolescente**, des **Violences Basées sur le Genre (VBG)**, et de la **Santé et Droits Sexuels et Reproductifs (SDSR)**. Il ressort de l'analyse des données, que la plupart des enquêtés n'ont pas une connaissance précise de la tranche d'âge et encore moins celle de la norme officielle qui indique la période de l'adolescence (10-19 ans) et 58,3% des enquêtés ne connaissent pas l'âge en deçà duquel est définie la Grossesse d'Adolescente. La Grossesse d'Adolescente est donc différemment perçue par les parents et les adolescents. Si les parents la perçoivent comme une nouvelle charge et un phénomène lié au non-respect des valeurs transmises aux enfants, les adolescents pour leur part la perçoivent comme le résultat des pulsions sexuelles mal maîtrisées ressenties mutuellement par les filles et les garçons.

Expérience du WILDAF-AO à travers le projet : « **Prévenir les violences sexistes et violations des droits sexuels et reproductifs des adolescentes pour réduire les grossesses précoces au Togo** »

Quant aux VBG, elles sont à la fois connues et exercées par les populations. Toutefois, toutes les catégories de VBG ne sont pas perçues par elles comme de la violence. La banalisation de ces actes de violence et les représentations sociales qui y sont associées expliquent leur persistance dans les localités.

Pour la SDSR, la plupart des populations enquêtées ne connaissent pas leurs droits sexuels et reproductifs. Cette méconnaissance de la Santé et Droits Sexuels et Reproductifs (SDSR) a été le plus remarquée chez les femmes quel que soit leur âge. Si chez les adolescentes (10-19 ans), une proportion de 69,4% ne connaît pas ses droits sexuels et reproductifs, il en est de même chez les femmes âgées de 35 ans ou plus (66,0%).

Le second constat est que les liens entre les VBG et les GA, la SDSR et les GA, et entre les VBG, SDSR et GA se confirment à bien d'égards dans les localités de l'étude. L'analyse des données recueillies montre la preuve des liens entre les violences économiques et les Grossesses des Adolescents, entre les Violences Culturelles et les Grossesses des Adolescents, entre les violences sexuelles et les GA et entre les violences émotionnelles/psychologiques et les GA. Elle a montré que la connaissance des Droits Sexuels et Reproductifs réduit le risque de survenue des GA. En effet, l'ampleur des GA se justifie par le faible accès de ces dernières aux services de SR/PF, (9 adolescentes sur 10 soit 94% ne s'y rendent pas). Ce faible accès se justifie les difficultés géographiques d'accès aux formations sanitaires ; la non disposition d'espace réservé aux adolescents dans les formations sanitaires ; la peur des effets secondaires des méthodes contraceptives ; les rumeurs selon lesquelles les méthodes contraceptives engendrent l'infertilité et la stérilité.

S'agissant de la relation entre les VBG et la SDSR, les analyses montre que les violations sexistes constituent fondamentalement une violation du Droit Humain et qu'elles sont à l'origine des violations de droits à la santé chez la fille essentiellement. Les VBG violent également le droit à l'éducation et à la formation. Elles provoquent des séquelles, des traumatismes et des blessures intérieures chez l'adolescente.

Le troisième constat de l'étude, est la faible connaissance des organisations de la société civile de lutte contre les VBG par la population. Ceci se justifie par le fait que les ONG ne mènent pas suffisamment d'interventions dans les localités de l'étude et qu'elles restent peu visibles quand elles sont menées.

En outre, les réponses institutionnelles de prévention et de lutte contre les GA au Togo n'intègrent pas à la fois les VBG et la SDSR.

L'analyse de ces constats conduit donc deux catégories de facteurs expliquant la survenue des grossesses des adolescentes dans les localités du projet : **les facteurs en lien avec les violences basées sur le genre et ceux en lien avec la santé et les droits sexuels des adolescentes.**

Pour la première catégorie, le phénomène des grossesses chez les adolescentes trouve une explication dans : la désobéissance des filles à leurs parents, la pauvreté des parents les mettant dans l'incapacité à assurer pleinement les besoins de leurs filles, la banalisation par les hommes du consentement libre et éclairé des filles aux relations sexuelles, l'incidence de certaines pratiques culturelles comme l'envoutement des filles par les hommes, les violences émotionnelles et psychologiques induites par les hommes, les préjugés et stéréotypes sexistes, la forte prévalence du patriarcat, le règne du silence et la prévalence des règlements à l'amiable à la place de la dénonciation des auteurs de violences physiques et sexuelles.



S'agissant des **facteurs en lien avec la SDSR**, l'étude a relevé l'insuffisance des informations sur la sexualité comme un des facteurs explicatifs des grossesses des adolescentes (9 adolescentes sur 10 soit 94% ne s'y rendent pas) et environ trois femmes sur dix (32,6%) savent que les adolescentes ont des droits sexuels et reproductifs. Cet accès insuffisant est souvent expliqué par la peur des adolescent(e)s de se rendre dans les centres de santé pour obtenir des informations relatives à la sexualité, au risque d'y rencontrer des parents et/ou connaissances, ou par crainte d'être grondés par les soignants, la peur des effets secondaires des méthodes de PF, l'absence dans les formations sanitaires d'espaces réservé pour l'offre des services conviviaux aux adolescents.

Ces facteurs sont sources des grossesses chez les adolescentes et ces grossesses provoquent à leur tour diverses conséquences sur la vie de celles-ci notamment sur les droits sexuels et reproductifs des adolescentes, sur la santé des victimes. Ces conséquences sont également psychologiques et comportementales ; physiques ; sexuelles et gynécologiques ; économiques. Les grossesses impactent le statut de la fille et son autonomie ainsi que son libre choix du partenaire conjugal.

Expérience du WILDAF-AO à travers le projet : « Prévenir les violences sexistes et violations des droits sexuels et reproductifs des adolescentes pour réduire les grossesses précoces au Togo »

A vu des de l'étude, les chercheurs ont développé un modèle d'intervention fondé sur les données probantes qui intègre la prévention des grossesses précoces, les violences sexistes et la promotion des droits en santé de la reproduction des adolescentes. Le modèle propose une stratégie d'intervention collaborative et multisectorielle dans la recherche et la mise en œuvre des solutions pour prévenir le phénomène dans les localités couvertes par le projet.



Le cadre collaboratif mis en place au début du projet et composé de divers acteurs (Ministère de l'éducation, de la santé, de la justice, de la sécurité, des affaires sociales et de la femme, les représentants de la société civile et de la communication etc) susceptibles d'influer sur la problématique, a été un atout pour l'implémentation de l'approche multisectoriel adoptée par WILDAF et ses partenaires.

La mise en œuvre du modèle d'intervention proposé par les chercheurs a permis de renforcer :

-100 adolescentes et adolescents, composés de scolaires et d'extra scolaires,

80 adultes dont 40 femmes parmi lesquels les membres de la chefferie, des leaders animistes, chrétiens et musulmans, des cultivateurs, commerçants, patrons d'ateliers, des agents de mairie et des enseignants et

25 prestataires de service de différents secteurs (société civile, judiciaires, sanitaire, enseignement, et action sociale) intervenant dans la prévention et la prise en charge globale des violences basées sur le genre.



Ces différents acteurs en tant qu'agents de changement, ont mené auprès de leurs pairs, des parents et des communautés, des actions de plaidoyers, d'éducation juridiques, fournir des informations sur la santé sexuelle et reproductive y compris les moyens de contraception, pour lutter contre les VBG, les grossesses précoces, les mariages précoces et les violences sexuelles. Des messages de prévention des VBG en lien avec les grossesses précoces ont été également diffusés dans toutes les préfectures d'intervention par le biais d'émissions (12) médias sur divers thèmes.



Les activités de sensibilisation (17), d'entretien individuel (32) et de visite à domicile (9) réalisées par les membres des plateformes mises en place pour lutter contre les VBG, ont atteint **795 personnes** dans la préfecture de l'Ogou dont **676 jeunes et 2901 personnes** dont **1265 jeunes** dans le Kloto, **soit 3696 personnes**.

L'Appropriation par les acteurs formés, des stratégies utilisées par le projet telles que l'éducation et la sensibilisation, a eu la particularité de se faire de manière ad hoc dès que ces acteurs se trouvaient en face d'un grand public. « (...) Je saisis toutes les occasions qui me sont offertes pour passer le message à la population. Si moi j'ai des activités dans une localité, même si je m'y rends pour des constats d'incendie, (...) lorsqu'il y a un petit groupe, moi je profite pour passer mon message sur la prévention des grossesses d'adolescentes. Puis qu'après tout même si le village est éloigné, l'affaire me revient. Pour les sensibilisations, je saisis toutes les occasions possibles » a témoigné un acteur du projet.

Par ailleurs, l'approche collaborative a développé entre les acteurs (enseignant, patron/ne d'atelier, agent de santé, leader communautaire et leader religieux etc...) impliqués au niveau local, une nouvelle dynamique de collaboration. « Nous collaborons entre patrons pour faire les sensibiliser chaque lundi à nos réunions en présence des apprentis. Avant le projet, chaque patron faisait seul le travail et ça ne donnait rien mais maintenant, la collaboration nous permet d'atteindre les résultats parce que nous parlerons

Expérience du WILDAF-AO à travers le projet : « **Prévenir les violences sexistes et violations des droits sexuels et reproductifs des adolescentes pour réduire les grossesses précoces au Togo** »

le même langage grâce au projet. (Propos d'une patronne d'atelier à Yorokpodzi, 42 ans, mariée).



Des Offres de services SSR cliniques et juridiques en stratégie mobile ont été également organisé à l'endroit des populations dans les localités du projet. Grâce à cette activité, **496 personnes** ont pu exposer leurs problèmes et bénéficier de conseils juridiques y compris un appui des services de l'action sociale pour le règlement des conflits. **5.437 services cliniques** en santé de la reproduction, de prise en charge des cas de VBG et de planification familiale, ont été offerts aux populations.



L'implication des acteurs communautaires dans les différents mécanismes et stratégies de lutte contre les VBG, les tournées de plaidoyer menées auprès des chefs traditionnels, les résultats engrangés par le projet, les témoignages des populations, l'enthousiasme et l'encouragement des autorités administratives, ont amené les populations à définir des stratégies de pérennisation de bonnes pratiques acquis. Ces dispositifs mis en place ont été signés par les chefferies locales et co-signé par les autorités administratives en place.



Le Chef canton de Tove signant les dispositifs communautaires

La signature de ces dispositifs communautaires dénote l'engagement et la volonté des chefs traditionnels de maintenir cette lutte dans les communautés bénéficiaires et d'enraciner les acquis dans les habitudes des populations. Ces dispositifs ont été diffusés dans les communautés pour leur appropriation par les populations. Les chefs cantons et acteurs étatiques alliés du projet se sont engagés à porter leur assistance aux comités de suivi mis en place pour faire respecter les dispositifs communautaires identifiés par les populations pour lutte contre les violations des droits et les violences faites aux femmes et des filles.

Le projet n'a pas impliqué que les acteurs communautaires. La mise en place du cadre collaboratif au début du projet, a rendu possible l'implication des acteurs gouvernementaux, et plus précisément les ministères en charge de l'éducation, de la santé, de la justice et de l'action sociale ; de la sécurité et de la protection civile ainsi que les organisations de la société civile.



Visite de plaidoyer au Ministère de la justice du Togo

Selon l'étude de base, la quasi-totalité des réponses était donnée par chaque acteur. L'unisectorialité de la prise en charge des VBG rendait ces réponses moins efficaces

Expérience du WILDAF-AO à travers le projet : « Prévenir les violences sexistes et violations des droits sexuels et reproductifs des adolescentes pour réduire les grossesses précoces au Togo »

et contribuait à la persistance du phénomène de GA au sein des localités et à la non prise en compte des VBG et de la SDSR dans les réponses au phénomène de GA.

Avec l'approche multisectorielle développée par le projet, les réponses développées intègrent désormais les VBG et la SDSR. Lorsqu'une adolescente est victime de violence basée sur le genre, et plus particulièrement d'une violence sexuelle, les acteurs de la prise en charge de la victime vérifient si la violence a engendré une GA ou non. Ils mettent en place un mécanisme de gestion du cas qui punit les auteurs de violence. Cette manière de procéder traduit l'obligation de protection des adolescents /adolescentes de la violation de leurs droits sexuels et reproductifs d'où la sanction infligée aux auteurs du viol.



Ladite approche prend en compte plusieurs acteurs relevant de secteurs différents, qui mettent ensemble leurs réponses dans la lutte contre les grossesses d'adolescentes. Ces réponses conduisent à une synergie d'actions qui permet de juguler la réduction des grossesses d'adolescente. « *Quand le problème survient, lorsque le cas d'abus survient, moi je suis informé. Donc une fois que moi je suis informé, j'appelle le juge des enfants, j'appelle le procureur, j'informe le CB, le commissaire. Soit le juge nous dit d'aller prendre dans les 48h la personne, ou le juge fait un mandat de réquisition ou dit allez prendre la personne et quand on vient on te prend ! (..) il y a également dans les localités un comité de protection des enfants composé des parents des deux sexes et c'est maintenant ce comité qui remonte l'information. Des gens ont fui, ils sont allés au Ghana, mais lorsqu'ils sont revenus, l'heure a été convenue. Il suffit que moi je reçoive le coup de fil, entre 3 heures et 4 heures et demie du matin on vient et on le pique. Parfois les gens m'appellent directement et dans la discrétion, on arrête les auteurs de violence (..) aujourd'hui, le mécanisme de dénonciation mis en place fonctionne bien* » a déclaré un Agent de service étatique, 45 ans, Kloto.



Le substitut du procureur d'Atakpamé répondant aux questions de l'assistance lors d'une tournée de plaidoyer

La formalisation du cadre collaboratif a favorisé un partenariat effectif entre les acteurs. La preuve est l'élaboration d'un Protocole de prise en charge holistique des survivantes des violences sexuelles et sexistes, et des victimes de grossesses précoces.



Le document est subdivisé en deux parties. La première consacrée à la « Prise en charge des victimes de violences basées sur le genre décrit les processus et les responsabilités (rôles) des différents acteurs des ministères de l'Action sociale, de la Santé, de la Sécurité, de la Justice, et de l'Éducation en cas de violences basées sur le genre.

La seconde partie intitulée « prise en charge des adolescentes victimes de grossesses précoces précise également les responsabilités de chaque acteur notamment le rôle de l'école, du procureur, des agents de santé. Ledit protocole permet aux acteurs de ces systèmes que sont les médecins, avocats, psychologues, corps de la police et judiciaire de répondre aux besoins de la victime, de la diriger à temps et en toute sécurité vers les personnes ressources et les services appropriés pour un meilleur accompagnement et un suivi adapté et rassurant pour que la victime. La mise en œuvre de ce protocole permettra à la victime de se sentir en confiance et en sécurité que ce soit psychologiquement ou physiquement, pour surmonter des différents obstacles qui l'empêchent de réclamer justice.

Expérience du WILDAF-AO à travers le projet :
« Prévenir les violences sexistes et violations des droits sexuels et reproductifs des adolescentes pour réduire les grossesses précoces au Togo »



Il est également important de saluer le rôle décisif joué par les chefs traditionnels qui a permis de déconstruire un certain nombre de croyances et pratiques qui vont à l'encontre des efforts de lutte contre le phénomène des violences sexuelles et des grossesses précoces.

Par ailleurs les témoignages des différents acteurs des localités d'interventions, indiquent que, comparée aux années antérieures à l'intervention, les adolescents et adolescentes fréquentent plus les formations sanitaires et adoptent de méthodes contraceptives. Les Directeurs Préfectoraux de l'Action Sociale (DPAS) ont également rapporté que les sensibilisations et les émissions radiophoniques ont pu atteindre les populations éloignées qui arrivent à dénoncer les cas qui surviennent dans leurs communautés.

Le projet a favorisé des changements de comportement et une collaboration plus étroite entre les parties prenantes pour une prise en charge intégrée et efficace des victimes.



Visité chez le Préfet d'Atakpamé

L'évaluation du projet a fait ressorti la multisectorialité comme une approche méthodologique d'amélioration des mécanismes de réponses aux grossesses précoces avec à la clé, une intégration des VBG dans la lutte contre les grossesses précoces.

Service Communication.

NOUVELLES DU RESEAU

Tous comptables des engagements relatifs à l'égalité des sexes



A l'occasion du 31 juillet 2022, journée de la femme africaine, je voudrais d'abord mesurer le chemin parcouru par les femmes du continent depuis le 31 juillet 1962 où des femmes de tout le continent se sont réunies la première fois à Dar es Salam en Tanzanie pour créer la Conférence des femmes africaines. Aujourd'hui de plus en plus d'hommes et de femmes, de décideurs africains comprennent l'impérieuse nécessité de mettre fin aux inégalités et discriminations à l'égard des femmes et des filles du continent en raison de leurs effets ravageurs non seulement pour les premières concernées, mais aussi pour nos communautés et nos sociétés. Grâce à l'action des femmes et hommes féministes africains, nous avons avancé. En témoignent l'existence du Protocole à la Charte Africaine des droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des Femmes en Afrique, de la Déclaration Solennelle des Chefs d'Etats de l'Union Africaine sur l'Egalité entre les hommes et les femmes en Afrique. Mais plus que jamais en ce 31 juillet 2022, je voudrais exhorter les hommes et femmes du continent à aller plus loin, en exigeant de nos leaders des actes concrets pour l'application effective des instruments juridiques et politiques, et en nous engageant nous-mêmes à respecter dans notre vie quotidienne les droits reconnus à nos sœurs, nos mères, nos épouses et nos filles. C'est notre responsabilité et notre devoir en tant que dignes descendants de nos ancêtres qui ont compris la nécessité il y a plusieurs siècles, d'inclure depuis plus de 7 siècles, les droits des femmes dans la charte de Kurukan Fuga pour une société plus juste. Tous comptables des engagements relatifs à l'égalité des sexes !

NOUVELLES DU RESEAU

GiMAC : WiLDAF et ses partenaires plaident pour une équité de genre dans le secteur extractif



Comme tous les ans, la Campagne le Genre Est Mon Agenda » (Gender is My Agenda Campaign/ -GiMAC), a tenu les 11 et 12 Juillet 2022 à Lusaka (Zambie), sa rencontre de coordination sur l'intégration du genre dans l'Union Africaine sous le thème : "Promouvoir l'accès des femmes aux ressources économiques pour renforcer la résilience de notre continent en matière de nutrition".

Le thème s'inspire du thème de l'Union Africaine (UA) pour 2022: « Renforcer la résilience en matière de nutrition et de sécurité alimentaire sur le continent africain: Consolider les systèmes agroalimentaires et les systèmes de santé et de protection sociale pour accélérer le développement du capital humain, social et économique », un thème en lien avec l'Aspiration (1) de l'Agenda 2063 de l'UA, qui veut parvenir à « Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable ».

Selon un rapport de la FAO, les femmes représentent 43% de la main-d'œuvre agricole dans les pays en développement, une proportion qui atteint 50% en Afrique subsaharienne. En outre, elles jouent un rôle essentiel en tant que productrices et en tant qu'actrices de l'amélioration de la productivité.



L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles étant important en matière de nutrition et compte tenu du rôle fondamental que joue les femmes et les filles dans le domaine, il était important pour le GiMAC, d'attirer l'attention des Etats africains sur la nécessité de prendre en compte les besoins spécifiques des femmes et des filles pour renforcer leur résilience en matière de nutrition et de sécurité alimentaire.

L'objectif de la rencontre était donc de consolider l'examen par les OSCs du cadre légal et stratégique de l'Union Africaine sur la sécurité alimentaire et la nutrition en se concentrant sur les réalisations et les lacunes critiques, de proposer des stratégies fondées sur les droits, inclusives, efficaces et efficientes qui renforcent et utilisent l'agence et le rôle des femmes et des filles dans la réalisation de la vision de la faim et garantissent l'accès à une alimentation sûre, nutritive et suffisante, en particulier pour les personnes âgées et enfin de renforcer l'approche intergénérationnelle et sexospécifique en vue de transformer les normes sociétales et les structures institutionnelles qui permettent d'atteindre les objectifs de développement durable.



Pour ce faire, plusieurs panels ont permis de présenter différents aspects du thème afin de trouver des pistes de solutions. A la fin de la session, des [recommandations](#) ont été formulées à l'endroit des Etats.

Outre le thème de la session, l'espace de concertation qu'offre le GiMAC, a été saisi par WiLDAF et OXFAM pour lancer la Campagne des 30 % pour Elles des fonds de développement du secteur extractif pour renforcer l'autonomisation socio-économique des femmes et l'éducation des filles.

Pourquoi cette campagne ?

Comme dans beaucoup de secteur d'activités, les femmes subissent beaucoup d'inégalités dans le domaine des industries extractives.



NOUVELLES DU RESEAU

Elles sont très présentes dans le secteur minier artisanal, mais demeurent peu influentes et vivent dans la précarité en terme de revenus et de conditions de travail ; elles occupent très peu de hauts postes de responsabilité (postes techniques et postes des organes de régulation et de décision), elles sont davantage exposées aux effets négatifs des changements climatiques en raison des effets de la manipulation de produits chimiques et la pollution. Elles sont également victimes d'abus dans les sites d'exploitation minière (violences sexuelles et physiques, prostitution) ...

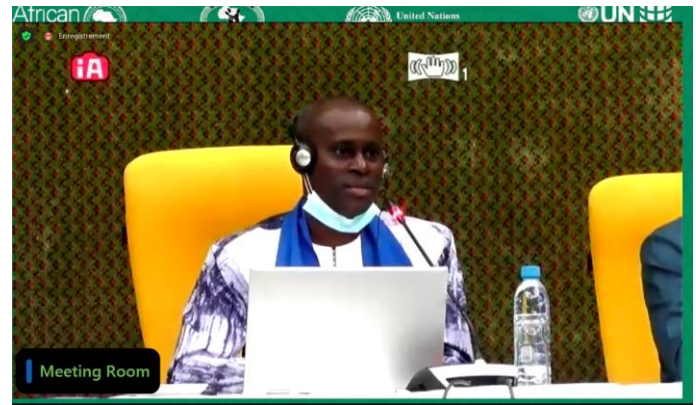


La Campagne des « 30% pourElle » initié par Oxfam, vise donc à renforcer la compréhension et appliquer les mécanismes de répartition des fonds issus du secteur extractif, à influencer une politique de budgétisation sensible au genre, et enfin à inciter les Etats à investir 30% des fonds de développement issus du secteur extractif dans le développement économique des femmes et dans l'éducation des filles. Elle permettra de promouvoir la prise en compte des besoins spécifiques des femmes et des filles dans la répartition des revenus issus du secteur extractif.



A cet effet, le 12 Juillet 2022 à Lusaka (Zambie), Oxfam et ses partenaires ont présenté la situation et lancé la « campagne des 30% pour elles » au cours d'un panel présidé par M. KABORE Elie

en collaboration avec Mme Christine **LOGBO-KOSSI** de FEMICI Côte d'Ivoire, de **Nana Akosua Gyamfiaba** de FON-Ghana, de **Kafui KUWONU** de WILDAF-Afrique de l'Ouest et du représentant de OXFAM Sous -Régional Mme **Mame Diarra Ndiaye**.



Selon M. KABORE Elie, les pays exploitants les ressources naturelles sont les plus pauvres en Afrique. Ceci est surprenant quand on considère que les ressources naturelles devraient être une source de richesse pour ces derniers. Les populations qui ressentent le plus cette pauvreté sont les femmes, et particulièrement celles qui se trouvent sur les sites miniers.

Par ailleurs, l'implantation des mines impactent plus les femmes parce qu'elles perdent des espaces de production qui sont censés être des ressources de production pour la réalisation des campagnes agricoles. En outre, les indemnités prévues par l'Etat quand il y a des exploitations minières ne sont pas à la mesure des ressources perdues par les femmes, notamment les champs, principaux facteurs de production. Elles ne reçoivent pas assez d'argent en compensation des biens qui leurs ont été enlevés. Par ailleurs, des activités génératrices de revenus ne sont pas prévues pour les femmes impactées par l'exploitation minière.

M Kaboré a également expliqué qu'au niveau de l'Etat et des collectivités, les ressources minières collectées sont dépensées sans tenir compte des inégalités hommes et femmes. Dans plusieurs pays, des ressources minières sont reversées aux collectivités ou gouvernements locaux. Des pays ont créé des fonds de développement locaux. L'utilisation de ces ressources ne tient pas compte du genre. Pourtant, tous les pays ont ratifié des textes internationaux en faveur des femmes, pris des engagements internationaux pour l'épanouissement socioéconomique de la femme et ont adopté des politiques, stratégies, lois en faveur de la Femme. Les pays de l'Afrique de l'Ouest ont adopté des guides d'intégration du genre dans les politiques publiques et la budgétisation sensible au genre.

NOUVELLES DU RESEAU

Toutefois dans la réalité, les codes miniers, gaziers et pétroliers n'ont pas pris en compte le genre, les textes qui mettent en place les fonds de développement locaux n'ont pas intégré le genre.

En Afrique de l'Ouest, la plupart des dispositions juridiques qui régissent la gouvernance du secteur minier n'ont pas prévu de dispositions particulières pour prendre en compte les besoins spécifiques des femmes. Ce sont notamment

- la **Directive C/DIR 3/05/09 en date du 27 mai 2009 portant sur l'harmonisation des principes directeurs et des politiques dans le secteur minier** qui consacre l'obligation pour les Etats d'assurer l'effectivité des droits des femmes, mais ne formule pas de mesures concrètes,

- L'**Acte additionnel A/SA.16/02/12 portant adoption de la Politique de Développement des Ressources Minérales de la CEDEAO (PDRMC), et son plan d'action** ne prévoit pas de mesure particulière pour adresser les problèmes rencontrés spécifiquement par les femmes dans le cadre des activités minières, ni pour la protection de leurs droits, ni pour s'assurer qu'elles ont les mêmes opportunités que les hommes de bénéficier de l'exploitation.

- Le **Code minier communautaire UEMOA, Règlement n°18/2003/CM/UEMOA du 23 décembre 2003**, ne fait aucune référence aux droits des femmes, ni aux droits humains en général.

- Néanmoins la **Directive CEDEAO sur les évaluations de genre dans les projets énergétiques (2017)**, marque une avancée significative dans la prise en compte de l'impact de l'exploitation de ressources naturelles sur les femmes. Il en est de la **Charte de la CEDEAO sur l'intégration du genre dans le secteur geo-extractif** en cours de développement pour promouvoir l'intégration du genre pour la prise en compte des exigences de la norme ITIE et leur harmonisation avec les exigences de la CEDEAO en matière de promotion de l'égalité des sexes dans le secteur géo-extractif.

Face à ces différents constats, il importe de se poser la question de savoir pourquoi au niveau de la gestion et de l'utilisation des revenus des ressources naturelles, les femmes semblent-elles être oubliées ?



Pour parer aux inégalités, Oxfam et ses partenaires parmi lesquels le WILDAF-AO, ont initié la campagne dénommée 'La Campagne des « 30% pour elle » pour que 30% des fonds de développement issus du secteur extractif soient directement investis dans des actions d'autonomisation socioéconomique des femmes et d'éducation des filles.

Les initiateurs de la campagne s'engagent à mener un plaidoyer à l'endroit des Etats et d'autres décideurs dans la sous-région ouest africaine pour que ceux-ci assurent une bonne prise en compte du genre dans les investissements au profit des populations.

Par la voix du GiMAC, Oxfam et ses partenaires ont exhorté la société civile, à plaider pour que les femmes puissent bénéficier des avantages résultant de l'exploitation des ressources minières, et ceci de façon équitable pour arriver à l'équivalence des chances (ou opportunités) entre femmes et hommes, en tenant compte de leurs besoins et intérêts spécifiques.



Un appel a été également lancé pour inciter les États à investir 30% des fonds de développement issus du secteur extractif dans le développement économique des femmes et dans l'éducation des filles. Les participants au panel ont exhorté les organisations membres du GiMAC à adhérer au plaidoyer en faveur des femmes des exploitations minières, à porter ce plaidoyer auprès des gouvernements nationaux et au niveau des instances sous régionales et africaines pour que les femmes soient bénéficiaires des revenus miniers destinés aux collectivités locales.



Service Communication

NOUVELLES DU RESEAU

Renforcement de la lutte contre les VGB dans les communes d'Abomey-Calavi et de Houéyogbé : 30 relais communautaires outillés à la détection, l'alerte précoce et l'accompagnement des victimes de VBG par le Réseau WiLDAF-Bénin



Le Réseau Wildaf/FeDDAF-Bénin a organisé deux sessions de formation au profit des jurés sur les textes de loi qui protègent contre les VBG et promeuvent les droits des victimes. Une session a été réalisée les mardi 07 et mercredi 8 juin 2022 à l'arrondissement de Togba (commune d'Abomey-Calavi) et la deuxième session, les jeudi 16 et vendredi 17 juin 2022 à l'arrondissement de Doutou (commune de Houéyogbé). Ces sessions de formation s'inscrivent dans le cadre du projet « Engagés contre les VBG ».

Ce projet est réalisé grâce au fonds d'innovation du programme « Voix et Leadership des Femmes » mis en œuvre par Oxfam au Bénin avec l'appui financier du gouvernement du Canada.



Vue des participants à Doutou

Les jurés formés sont des responsables d'élèves de collèges, des représentants de parents d'élèves, des artisans, des apprentis, des groupements de femmes, d'organisations de personnes à besoins spécifiques.

Ils constituent une équipe de veille citoyenne sur qui peuvent s'appuyer toutes les catégories sociales de la communauté pour prévenir, détecter et ensuite alerter le réseau WILDAF-Bénin et les autres structures de lutte et de prise en charge de cas de VBG.

Ils sont aussi dans leur communauté des acteurs de changement de mentalités en faveur d'une mobilisation contre les Violences Basées sur le genre (VBG).

Source : wildafbenin.org

Guéries de la fistule obstétricale et du prolapsus génital : vingt femmes bénéficient de kits commerciaux de WiLDAF-TOGO pour leur insertion



Vingt femmes de la région Maritime guéries de la fistule obstétricale et du prolapsus génital ont reçu des kits en nature de la branche togolaise de l'ONG Women in Law and Développement in Africa (WiLDAF-Togo) pour leur insertion, le jeudi 11 août à Lomé, à l'issue d'une formation de deux jours sur leurs droits et la gestion des activités génératrices de revenus.

La fistule obstétricale est l'une des lésions les plus graves et les plus dangereuses susceptibles de survenir lors d'un accouchement. Il s'agit d'une perforation entre le vagin et la vessie ou le rectum due à un arrêt prolongé du travail en absence de soins obstétricaux. Le prolapsus génital ou génito-urinaire communément appelé "descente d'organes", lui, se caractérise chez la femme par le glissement vers le bas, dans le vagin, d'un ou plusieurs organes pelviens situés dans le bassin. Ceux-ci appuient et déforment la paroi génitale jusqu'à s'extérioriser au-delà de la vulve.

Au Togo, nombre de femmes sont victimes de ces maladies mais éprouvent des difficultés à en parler ou à se faire prendre en charge. WiLDAF-Togo par ses actions de sensibilisation a amené des femmes à briser le silence. La branche togolaise de l'ONG a également mobilisé des partenaires pour la prise en charge des malades à travers une chirurgie appropriée. Au total, 700 femmes sont guéries de ces maux, et peuvent renouer avec leurs activités économiques.

Pour permettre la réinsertion des femmes en question et promouvoir leur autonomie financière, WiLDAF-Togo a initié le projet « Relance économique et leadership des femmes guéries de la fistule obstétrique et le prolapsus génital dans la région Maritime ».

NOUVELLES DU RESEAU

Celui-ci est financé à 10 milles Euros par le Fonds pour les femmes francophones dénommé en Ewé (XOESE) pour promouvoir l'autonomisation des femmes concernées.

Les kits en nature, selon les directives du bailleur, sont constitués de divers articles représentant l'activité que chaque femme bénéficiaire exerçait avant de l'arrêter pour raison de maladie. Ils sont composés, entre autres, de céréales, produits manufacturiers, des pagnes ou encore des vêtements, d'un montant uniforme de 50 000 Francs CFA. Les 20 bénéficiaires s'ajoutent à 300 autres déjà prises en charge par le ministère en charge de l'action sociale. Le reste devra patienter, le temps de trouver d'autres financements.

Renforcement des capacités des bénéficiaires

Avant de remettre les kits, WiLDAF-Togo a procédé au renforcement de capacités des femmes bénéficiaires. Les modules ont porté sur les droits humains et de la femme et sur la gestion des activités génératrices de revenus rentables. La finalité est d'amener ces femmes à jouir pleinement de leurs droits, de promouvoir leur autonomie financière et de faciliter leur réinsertion après la période de maladie qui les a coupées de toute activité économique. Les participantes se sont également familiarisées avec la problématique de l'équité du genre indispensable pour un développement harmonieux et durable.

La présidente du conseil d'administration de WiLDAF-Togo, Mme Dadjo Mawule épouse Balé s'est réjouie de la coopération et l'adhésion des femmes malades dans tout le processus ayant conduit à leur guérison. Elle a expliqué que les kits sont des prêts renouvelables par les bénéficiaires elles-mêmes avec un accompagnement de l'ONG à travers un suivi pour que le projet ne soit pas détourné de ses objectifs.

Mme Dadjo a également fait savoir qu'en octobre prochain, une nouvelle campagne sera lancée pour repérer des malades qui ne sont pas pris en charge. Elle a remercié les partenaires de WiLDAF-Togo pour leur accompagnement, se réjouissant, par ailleurs, des thématiques choisies pour la formation.

Source: ATOP/TF <https://atoptg.com>

NOUVELLES DU MONDE

Il faudra encore des siècles pour parvenir à l'égalité des sexes, prévient l'ONU dans un nouveau rapport



Au rythme où évolue la situation actuellement, il faudra probablement près de 300 ans pour parvenir à l'égalité des sexes, prévient l'ONU dans un nouveau rapport publié mercredi 7 septembre 2022.

Selon ce rapport, publié par [ONU Femmes](#) et le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies ([DESA](#)), les défis mondiaux, comme la pandémie de COVID-19 et ses séquelles, les conflits violents, les changements climatiques et les attitudes négatives à propos de la santé et des droits sexuels et reproductifs des femmes aggravent davantage les disparités entre les sexes.

Le document, intitulé « Les progrès vers la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) : la situation sur le genre en 2022 », souligne qu'au rythme actuel, l'ODD 5 – la réalisation de l'égalité des sexes – ne sera pas atteinte d'ici 2030.

Des crises en cascade

« À un moment où nous sommes arrivés presque à mi-parcours sur la voie vers 2030, les droits des femmes et de l'égalité des sexes ont atteint un point décisif. Il est essentiel que nous nous rassemblions maintenant pour investir en faveur des femmes et les filles afin de reprendre et d'accélérer les progrès à accomplir. Les données montrent indéniablement des régressions dans leur vie, qu'aggrave la crise mondiale – que ce soit en matière de revenus, de sécurité, d'éducation ou de santé. Plus nous prendrons du temps pour inverser cette tendance, plus le coût s'accroîtra pour nous toutes et tous », a déclaré Sima Bahous, Directrice exécutive d'ONU Femmes.

Selon Maria-Francesca Spatolisano, la Sous-Secrétaire générale à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations à DESA, « les crises en cascade partout dans le monde mettent en péril la réalisation des ODD, et les groupes de population les plus vulnérables, en particulier les femmes et les filles, subissent un impact disproportionné à cet égard. « L'égalité des sexes est la base qui permet d'atteindre tous les ODD, et elle devrait se situer au cœur des intentions de reconstruire en mieux », a-t-elle ajouté.

Sans une action rapide, les systèmes juridiques qui ne permettent pas d'interdire la violence à l'égard des femmes, ne protègent pas les droits des femmes dans le mariage et la famille

par exemple en refusant aux femmes le droit de transmettre leur nationalité à leurs enfants ou d'hériter – ne leur assurent pas un salaire et des avantages égaux au travail, ne garantissent pas l'égalité des droits des femmes en matière de propriété et de contrôle foncier pourraient se perpétuer pendant des générations à venir.



ONU Femmes

Le leadership des femmes est l'un des principaux moteurs de l'égalité des sexes dans le monde.

Eradiquer le mariage des enfants

Au rythme actuel des progrès, le rapport estime qu'il faudra jusqu'à 286 ans pour que les lacunes en matière de protection juridique et la suppression des lois discriminatoires soient comblées, 140 ans pour que les femmes soient représentées sur un pied d'égalité dans des positions de pouvoir et de leadership sur le lieu de travail, et au moins 40 ans pour qu'une représentation égale dans les parlements nationaux soit atteinte. Pour éradiquer le mariage des enfants d'ici 2030, les progrès devront être 17 fois plus rapides que ceux réalisés au cours de la dernière décennie ; autrement, les filles venant des ménages ruraux les plus pauvres et des zones touchées par les conflits seront les plus affectées.

Le rapport fait également ressortir une inversion inquiétante dans la réduction de la pauvreté, et la hausse des prix sera susceptible d'exacerber cette tendance. À la fin de 2022, environ 383 millions de femmes et de filles vivront dans une extrême pauvreté (avec moins de 1,90 dollar par jour) contre 368 millions d'hommes et de garçons.

Par ailleurs, nombreuses seront celles dans la plupart des régions du monde qui devront affronter un manque de revenus leur permettant de répondre aux besoins de base tels que la nourriture, l'habillement et un hébergement adéquat. Si les tendances actuelles se maintiennent, les femmes et les filles de l'Afrique subsaharienne qui vivront en 2030 dans une pauvreté extrême seront plus nombreuses qu'aujourd'hui.

L'invasion de l'Ukraine et la guerre en cours dans ce pays aggravent l'insécurité alimentaire et la faim davantage, en particulier chez les femmes et les enfants, en limitant l'approvisionnement en blé, en engrais et en combustible, et en alimentant l'inflation. En 2021, environ 38% des ménages dirigés par des femmes dans les zones touchées par la guerre ont subi une insécurité alimentaire modérée ou grave, contre 20% des ménages dirigés par des hommes.

Sommet sur la transformation de l'éducation

Dans le cadre du Sommet sur la transformation de l'éducation qui se tiendra en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies, le rapport fait ressortir que l'éducation universelle des filles pourrait améliorer considérablement cette perspective, même si elle ne sera pas suffisante en soi. Chaque année supplémentaire de scolarisation peut augmenter le revenu d'une fille jusqu'à 20%, une fois devenue adulte, et il peut être accompagné d'impacts supplémentaires en termes de réduction de la pauvreté, de meilleure santé maternelle, de mortalité infantile plus faible, de meilleure prévention du VIH et de réduction de la violence à l'égard des femmes.



Le rapport montre que la coopération, les partenariats et les investissements dans les programmes en faveur de l'égalité des sexes, accompagnés de financements accrus aux niveaux mondial et national seront essentiels pour corriger le parcours actuel et remettre l'égalité des sexes sur la bonne voie.

Source: news.un.org

[Rapport d'activité 2021](#) à télécharger sur notre site



**RAPPORT
D'ACTIVITES
2021**

